

ML Lambert (LIEU AMU)

Les économies d'énergie et l'atténuation du changement climatique ont imprégné progressivement le droit de l'urbanisme, depuis la première directive sur la performance énergétique des bâtiments (2002), la loi POPE (2005) suivie des lois Grenelle (2010) et de transition énergétique (2015). La préoccupation pour l'adaptation urbaine au changement climatique est plus récente, et se manifeste surtout par la lutte contre les îlots de chaleur urbains.

Le programme pluridisciplinaire MApUCE (Modélisation Appliquée à l'Urbanisme-Climat Energie), financé par l'ANR, rassemble des chercheurs en météorologie (Groupe d'étude de l'atmosphère météorologique-GAME, Météo France), en urbanisme (Institut de Recherche sur les Sciences et Techniques de la Ville-IRSTV, Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires – LISST), en sociologie (Laboratoire Architecture Ville Urbanisme et Environnement –LAVUE, Littoral Environnement et Sociétés-LiEnS), en architecture (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse-LRA ENSA) et en droit (Laboratoire Interdisciplinaire Environnement et Urbanisme-LIEU), en collaboration avec la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU).

Il vise d'une part à développer des outils de modélisation climatique à partir d'indicateurs urbains (morphologie et organisation des bâtiments, occupation des sols, types de ménages), et d'autre part à développer des outils de transfert de ces connaissances dans les documents de planification urbaine, en identifiant les documents juridiques les plus pertinents pour intégrer les données quantitatives de microclimat urbain, climat et énergie.

Dans cet objectif, les juristes du LIEU (Aix-Marseille Université) ont établi des fiches outils méthodologiques permettant d'aider les acteurs de l'urbanisme à intégrer les questions d'énergie et de climat urbain dans leurs documents de planification, le PLU(i) et le SCOT.

La présente fiche détaille les fondements juridiques, les difficultés éventuelles, et propose des exemples de rédaction permettant d'intégrer ces enjeux dans les différentes parties du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : rapport de présentation, évaluation environnementale, projet d'aménagement et de développement durables, document d'orientations et d'objectifs.

La fiche est organisée en deux grandes parties :

- I - ENERGIE : MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS DES BÂTIMENTS** (atténuation), comprenant :  
Performance Énergétique des Bâtiments, approche bioclimatique, végétalisation des toitures  
Energies renouvelables
- II CLIMAT URBAIN** (adaptation), comprenant :  
Forme urbaine (ventilation des rues et ombre portée des bâtiments)  
Végétalisation (évapotranspiration, ombrage, trame verte urbaine)  
Albedo (matériaux des bâtiments et des espaces publics) et émission de chaleur  
Eau (trame bleue urbaine, fontaines, arrosage des espaces verts et chaussées)

*Ce travail a bénéficié d'une aide de l'Agence Nationale de la Recherche portant la référence ANR-a13-VBDU-0004-06*

As part of the program MApUCE funded by ANR , the lawyers of the LIEU laboratory (Aix-Marseille University) established some methodological tools to help actors of planning to integrate energy and urban climate issues (heat islands ) in their planning documents . The " tools sheets " present the legal basis , potential difficulties or ways of writing the prescriptions, as to integrate climate and energy issues in each of the planning documents ( SCOT , PLU) .